

Les Publications de l'Ecole du Dos



Septembre 2022

La chaise haute

Par José Curraladasⁱ

L'utilisation ou non de la chaise haute est un sujet de débat dans le secteur de la petite enfance depuis des décennies. Il y a les contres qui invoquent les risques de chute de l'enfant et les pour (dont je suis) qui trouvent ce mobilier ergonomique pour l'adulte. Le débat continuera encore certainement en fonction des projets pédagogiques de chaque structure collective et bien sûr de la réglementation. Mais si la chaise haute est utilisée, quelle chaise haute choisir en structure collective ou à domicile ? Car les fabricants proposent une multitude de chaises, parfois très différentes.

Il nous faut réfléchir et partir du postulat suivant : l'âge des professionnelles du secteur de la petite enfance augmente. Dans quelques années nous aurons des professionnelles vieillissantes car la retraite sera aux alentours de 66/68ans (43 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein avec un âge d'arrivée sur le marché du travail entre 23 et 25 ans...). Donc les contraintes sur le corps de l'adulte doivent être évitées et limitées au maximum pour repousser l'apparition précoces de Troubles Musculo Squelettique (tms) et de rachialgies (mal de dos). La répétition des manœuvres de soulèvement/ dépose des tout petits, dont le poids varie en moyenne entre 5kg et 12kg avant l'acquisition de la marche, va entraîner des contraintes de pression très importantes sur les structures de la colonne vertébrale des adultes mais également sur les tendons des épaules et les ligaments des poignets.

Le réflexe d'achat dans les structures collectives est d'acquiescer du matériel « solide », qui va « durer longtemps ». Malheureusement ce matériel est souvent en bois donc solide mais également très lourd et par conséquent difficile à manipuler, pousser, soulever, etc. De plus, ce type de chaise ne permet pas d'adapter la hauteur de l'assise de l'enfant par rapport à l'adulte. Il n'y a qu'une hauteur d'assise et en général pas de roulettes et donc il est très compliqué de déplacer facilement ces chaises. Enfin, l'assise de l'enfant est fixe et ne facilite pas les manœuvres d'installation de celui-ci et souvent la tablette est également fixe et ne peut s'enlever (Fig1)



Bref, la solidité recherchée du matériel va souvent à l'encontre de l'ergonomie nécessaire pour l'adulte.

Les chaises plus légères sont en plastiques et présentent de nombreux avantages pour les professionnelles. Elles sont en général avec des roulettes ce qui facilite leur déplacement. Elles offrent plusieurs hauteurs d'assise ce qui permet d'adapter la hauteur à la taille de l'adulte. Enfin, l'assise de l'enfant se bascule afin de faciliter son installation ou sa sortie ce qui est un vrai plus pour les épaules des agents très sollicités lors de cette manœuvre



A domicile c'est souvent le réhausseur ou le siège de table qui sont privilégiés pour le gain de place



En conclusion

Si vous optez pour la chaise haute en structure collective ou à domicile, privilégiez les chaises hautes à roulettes (en bois ou en plastique) avec plusieurs réglages de hauteurs, une tablette amovible et une assise inclinable.